



GOLF EDUCATIF DE DOUAI



REGLEMENT INTERIEUR

(valable à partir du 1er janvier 2012 jusqu'à modification éventuelle par le Conseil d'Administration)

DEFINITIONS:

- Practice: session d'entraînement depuis les postes de practice pour les longs coups, autour d'un green pour les approches et sur un green pour le putting.
- Parcours: session de jeu ou d'entraînement où, le ou les joueurs évoluent en conditions réelles de jeu.

ACCES AU TERRAIN ET A SES STRUCTURES:

Le terrain est exclusivement réservé aux membres du Golf Éducatif de Douai, à jour de leurs conditions d'adhésion (cotisation, licence, certificat médical et règlement intérieur signé), aux enfants de l'Ecole Municipale de golf, aux scolaires et étudiants des écoles ainsi qu'aux participants de la Découverte dans les créneaux repris dans le planning en vigueur. Les membres doivent être en mesure de présenter leurs badges de membres du Golf Éducatif de Douai sur simple demande d'un membre du Conseil d'administration ou de la Commission Sportive. Si une personne ne peut présenter ce badge, l'accès sera refusé et elle devra quitter le terrain.

COMPORTEMENT:

Le Golf Éducatif de Douai est un terrain de découverte et d'enseignement du golf au plus grand nombre.

Pour cela, le respect et l'entente sont les maîtres mots.

- Les comportements irrespectueux, agressifs ou violents seront sanctionnés.
- Le non respect du planning d'occupation sera sanctionné.
- La détérioration du terrain et des structures attenantes au terrain sera sanctionnée.
- Le non respect de ce règlement sera sanctionné.

Les sanctions pourront aller du simple avertissement jusqu'à l'exclusion définitive du Club et du terrain, conformément aux statuts de l'association.

Des événements ponctuels peuvent se dérouler au cours de l'année et donc modifier provisoirement le planning d'occupation. Les membres seront alors prévenus par courrier électronique, par affichage et l'information sera donnée sur le site du GED, <http://www.golf-douai.com/>.

Une session de practice est possible lors des créneaux de parcours et inversement si l'ensemble des membres présents sont en accord à **l'unanimité**. Dans le cas contraire, le planning sera appliqué.

Les employés municipaux sont prioritaires sur le planning lors des travaux d'entretiens du terrain et des structures.

PRIORITE SUR LE TERRAIN LORS D'UN PARCOURS:

L'ordre du parcours va du trou Numéro 1 au trou Numéro 9.

- Le trou 7 est prioritaire sur les trous 1 et 4.
- Le trou 4 est prioritaire sur le trou 1.
- Le trou 8 est prioritaire sur les trous 2 et 5.
- Le trou 5 est prioritaire sur le trou 2.
- Le trou 9 est prioritaire sur les trous 3 et 6.
- Le trou 6 est prioritaire sur le trou 3.
- Le trou 6 est prioritaire sur les trous 4 et 5.
- Le trou 7 est prioritaire sur le trou 6.

PRIORITE SUR LE TERRAIN LORS D'UNE SESSION DE PRACTICE:

L'utilisation des postes de practice pour les longs coups est prioritaire sur les autres formes de practice.

Didier SORLIER
Président
de l'Association

Philippe LEJEUNE
Président de la
Commission Sportive